



Organisation
internationale
du Travail

Informations pratiques pour les participants à la cinquième réunion de la Commission tripartite spéciale de la convention du travail maritime, 2006 (MLC, 2006)

Informations pratiques pour les participants



Table des matières

1. Enregistrement	3
1.1. Bureau d'enregistrement	3
2. Dispositions et règles de procédure spéciales applicables à la cinquième réunion de la Commission tripartite spéciale de la convention du travail maritime, 2006, telle qu'amendée	3
3. Accéder au siège de l'OIT et participer aux réunions	3
3.1. Comment se rendre au bâtiment	3
3.1.1. Transports publics	3
3.1.2. Taxis	3
3.2. Où trouver les salles de réunion	4
3.3. Documents	4
3.4. Vote électronique	5
4. Sécurité, santé et bien-être	5
4.1. Services de premiers secours	5
4.2. Hygiène, infections transmissibles et mesures préventives	5
Mesures générales de sécurité et de santé	5
4.3. Politique de lutte contre le harcèlement	6
4.4. Politique antitabac	6
4.5. Participants en situation de handicap	6
4.6. L'environnement durable à l'OIT	7
5. Installations	7
5.1. Bibliothèque	7
5.2. Restauration	8
5.3. Fontaines à eau	9
5.4. Toilettes	9
5.5. Salle d'allaitement	9
5.6. Salles de repos, de prière et de méditation	9
5.7. Accès à internet et cyberspaces	10
5.8. Banque	10
5.9. Objets trouvés	10
5.10. Bagages	10
6. Contacts utiles	10
7. Plans d'accès au bâtiment du siège et aux salles de réunion	12
8. Participation à distance via Zoom	15

1. Enregistrement

Pour accéder au bâtiment de l'OIT, tous les participants devront être en possession d'un badge d'accès à l'OIT qui peut être obtenu aux bureaux d'enregistrement situés dans le parking de l'OIT (P1 nord). Une pièce d'identité valide sera requise pour l'émission d'un badge.

VEILLEZ RETOURNER VOTRE BADGE LORS DE VOTRE DÉPART LE VENDREDI 11 AVRIL DANS LES BOÎTES DE DÉPÔT PRÉVUES À CET EFFET SITUÉES À LA SORTIE DU BÂTIMENT.

1.1. Bureau d'enregistrement

Lieu : Parking P1 Nord (accès par la porte 5)

Heures d'ouverture

Lundi 7 avril	De 7h45 à 11h45
Mardi 8 avril à vendredi 11 avril	De 8h00 à 9h00

Pour toute autre demande de renseignements, veuillez contacter mlcstc@ilo.org.

2. Dispositions et règles de procédure spéciales applicables à la cinquième réunion de la Commission tripartite spéciale de la convention du travail maritime, 2006, telle qu'amendée

À sa 353e session (mars 2025), le Conseil d'administration a approuvé des [dispositions spéciales applicables](#) à la cinquième réunion de la STC, pour qu'elle puisse se dérouler sous une forme virtuelle.

3. Accéder au siège de l'OIT et participer aux réunions

3.1 Comment se rendre au bâtiment

3.1.1. Transports publics

Pour obtenir des informations sur les transports publics à Genève, [visitez le site www.tpg.ch](http://www.tpg.ch) ou téléchargez l'application mobile.

NOM DE L'ARRET DE BUS : **OMS - BIT**

8

22

60

61

Depuis l'arrêt de bus, vous pouvez emprunter le chemin qui traverse le parking P3 ou le P2 (voir la carte à la section 6). Prenez l'escalier ou l'ascenseur pour accéder au niveau R2 où se trouvent la porte 5 pour entrer au bâtiment et le bureau d'enregistrement au P1.

3.1.2. Taxis

Taxi Phone Centrale SA. Appelez le +41 22 331 41 33 ou réservez en ligne sur www.taxi-phone.ch ou via leur application mobile.

Les taxis prennent et déposent les passagers au P2.



Apple Store



Google Play

Figure 1 Codes QR pour accéder à l'application mobile

3.2. Où trouver les salles de réunion

Pour les séances de la Plénière:

- Participants et observateurs accrédités disposent de sièges réservés avec plaques nominatives dans la salle GB.
- La retransmission des séances de la Plénière sera disponible depuis la salle II (places libres).

Toutes les salles de réunion sont indiquées dans le tableau ci-dessous.

Salle	Réunion	Étage
GB	Plénière	R3-SUD
II	Retransmission des séances de la Plénière	R3-SUD
GB	Groupe gouvernemental	R3-SUD
C	Groupe des gens de mer	R1- NORD (BÂTIMENT TEMPORAIRE)
D	Groupe des armateurs	R1- NORD (BÂTIMENT TEMPORAIRE)

3.3. Documents

Aucun document imprimé ne sera mis à disposition pendant la réunion. Tous les documents de la réunion seront publiés sur la [page web dédiée](#) à la réunion.

3.4. Vote électronique

Pour exercer leur droit de vote, les participants présents physiquement à la réunion doivent pouvoir accéder à internet via un ordinateur ou un téléphone.

4. Sécurité, santé et bien-être

Pour toutes les urgences, appelez le 112 à partir d'une ligne fixe interne.
À partir d'un téléphone portable, composez le + 41 22 799 81 12

4.1. Services de premiers secours

Le Bureau international du travail s'efforce activement de préserver la sécurité et la santé des participants aux réunions et conférences organisées au siège de l'OIT. Les participants sont priés de signaler au secrétariat de l'organisateur toute situation qu'ils jugent dangereuse pour la sécurité ou la santé.

Le service médical de l'OIT (MEDSERV) est disponible pour fournir des conseils médicaux de base et une assistance médicale immédiate si nécessaire. MEDSERV est situé à l'extrémité nord du bâtiment, au niveau R3. Les heures d'ouverture sont du lundi au vendredi, de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h00.

Une équipe d'intervention du service de sécurité du BIT (SECURITY) est toujours présente pour apporter les premiers soins en cas d'incident.

4.2. Hygiène, infections transmissibles et mesures préventives

Afin d'assurer la continuité des activités et de protéger les participants vulnérables, l'OIT fournit des conseils et une assistance pour prévenir les maladies transmissibles.

Ces conseils suivent les recommandations de l'OMS et de l'OIT et sont régulièrement revus en consultation avec le Comité de la sécurité et de la santé au travail (COSH).

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a annoncé que le COVID-19 est désormais un problème de santé établi et permanent qui ne constitue plus une urgence de santé publique de portée internationale. L'OIT suit également de près l'évolution des maladies infectieuses variole simienne (mpox) y la maladie à virus de Marburg (MVD) et la recrudescence des cas.

Mesures générales de sécurité et de santé

L'OIT continue d'appliquer toutes les réglementations locales en matière de sécurité et de santé au travail et maintiendra les mesures préventives existantes dans les bâtiments en ce qui concerne la ventilation, le nettoyage et la fourniture de gel hydro-alcoolique et de masques. Les masques ne sont plus nécessaires dans les salles de conférence et de réunion mais sont disponibles aux guichets d'information et d'enregistrement pour ceux qui souhaitent se protéger.

Assurez une hygiène des mains régulière avec du savon et de l'eau ou du gel désinfectant disponible devant les salles de conférence et autres entrées.

Si vous pensez être atteint du Mpox ou de toute autre maladie transmissible, vous pouvez agir pour protéger les autres en demandant un avis médical et en vous isolant des autres jusqu'à ce que vous ayez été évalué et testé. Si vous présentez des symptômes, ne vous rendez pas au Service médical, contactez le + 41 22 799 71 33.

- Vous pouvez également appeler et visiter les [Hôpitaux Universitaires de Genève \(HUG\)](#)
- Plus d'informations sur mpox: [Principaux repères sur l'orthopoxvirose simienne \(who.int\)](#)
- Pour plus d'informations sur la MVD: [Maladie à virus de Marburg - République du Rwanda \(who.int\)](#) (en anglais)

4.3. Politique de lutte contre le harcèlement

L'OIT est déterminée à garantir un lieu de travail exempt de toute forme de harcèlement, en particulier de harcèlement sexuel. Les politiques de lutte contre le harcèlement de l'OIT s'appliquent à l'ensemble du personnel de l'OIT, à toute personne travaillant avec l'OIT ou dans ses locaux, ainsi qu'aux délégués et autres personnes participant aux événements organisés par l'OIT. Si vous pensez être victime de harcèlement, ou si vous voyez que cela arrive à d'autres personnes, n'hésitez pas à le signaler. Vous pouvez envisager de contacter l'organisateur, votre point focal ou, en cas d'urgence, le service de sécurité de l'OIT, disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 et par téléphone au +41 022 799 8015.

Pour de plus amples informations sur les comportements qui relèvent du harcèlement sexuel et sur les moyens de les signaler, veuillez consulter le [*Code de conduite pour la prévention de toutes les formes de violence et de harcèlement dans le cadre des manifestations placées sous l'égide de l'OIT.*](#)

4.4. Politique antitabac

Il est interdit de fumer à l'intérieur des locaux de l'OIT, sauf dans les zones extérieures prévues à cet effet.

Pour la santé et le bien-être de tous, les personnes qui souhaitent fumer sont invitées à ne pas le faire à proximité des portes d'entrée. Les fumeurs sont également priés de jeter leurs mégots dans les poubelles et cendriers prévus à cet effet.

4.5. Participants en situation de handicap

L'OIT a mis en place une politique visant à promouvoir l'intégration des personnes handicapées dans l'ensemble de l'Organisation. Le principal objectif de cette politique est de faire en sorte que l'OIT soit une organisation inclusive et pleinement accessible, pour laquelle le handicap est une expression de la diversité humaine.

Les locaux de l'OIT sont accessibles et, dans la mesure du possible, inclusifs pour tous. Les plans qui figurent à la section 6 et des affiches dans le bâtiment indiquent l'emplacement des toilettes et d'autres installations appropriées pour les personnes en situation de handicap.

Pour de plus amples informations ou une assistance aux personnes en situation de handicap, veuillez contacter le coordinateur de la sécurité et de la santé au travail alonso-maestre@ilo.org (+41 79 593 13 20) ou le Centre de contrôle de l'OIT disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 et par téléphone au +41 022 799 8015.

4.6. L'environnement durable à l'OIT

L'OIT reconnaît sa responsabilité en matière de protection de l'environnement et s'engage à améliorer la durabilité environnementale. Les efforts déployés pour rendre le Bureau plus écologique sont notamment les suivants:

- Perpétuer les processus de production de publications durables et promouvoir une utilisation responsable du papier. La plupart des documents sont disponibles en ligne.
- Gestion du tri des déchets avec des poubelles dédiées à proximité des salles de réunion.
- Distributeurs d'eau avec gobelets biologiques jetables et promotion de l'utilisation de bouteilles d'eau au logo de l'OIT en vente au kiosque (R2 Sud).
- Gestion stricte de la consommation d'énergie.
- Promotion de l'utilisation de produits locaux à la cafétéria [GRTA Genève Région Terre d'Avenir](#).
- Promotion et gestion de la biodiversité.

5. Installations

5.1. Bibliothèque

La salle de lecture est située au niveau R2 Sud dans l'espace Gobelins.

- Les bibliothécaires vous accueillent au comptoir de 13h à 16h du lundi au vendredi pour répondre à vos questions.
- Le service d'information est disponible de 9h à 17h du lundi au vendredi par courrier électronique à library@ilo.org et par téléphone au +41 22 799 8682.
- Il y a un cyber espace pour consulter :
 - [Labordoc - Le dépôt institutionnel et en libre accès](#)
 - [Bibliothèque et pôle de connaissances de l'OIT](#)
- Pour la consultation sur place des publications de l'OIT et l'aide à la recherche, veuillez prendre rendez-vous par courriel à library@ilo.org 24 heures à l'avance.

5.2. Restauration

Étage		Horaires d'ouverture et d'autres détails
R2 nord	Cafétéria	Du lundi au vendredi de 7h30 à 17h00 Déjeuner de 11h45 à 14h15
	Restaurant Les Morillons	Du lundi au vendredi de 12h00 à 14h00 Sur réservation uniquement , par téléphone au +41 22 799 81 54 ou sur le site Les Morillons Pour les réservations de plus de 15 personnes, veuillez réserver au moins 48 heures à l'avance.
	Distributeurs automatiques	• Snacks et rafraichissements (paiement par carte de crédit) • Machine à café Nespresso (le paiement se fait avec des jetons en vente à la cafétéria et le kiosque)
R2 sud	Kiosque	Du lundi au vendredi de 8 h 00 à 16h00 Une machine à café Nespresso est également disponible à l'espace Gobelins, à côté de l'auditorium (le paiement se fait avec des jetons en vente à la cafétéria et le kiosque)

5.3. Fontaines à eau

Des fontaines à eau sont disponibles dans les zones centrales du bâtiment et à proximité des salles de conférence. Les fontaines à eau offrent de l'eau froide et tempérée filtrée. En général, l'eau du robinet à Genève et dans le bâtiment est potable.

Des gobelets organiques jetables sont disponibles à côté des fontaines. Afin de réduire les déchets, conformément à la politique écologique de l'OIT, les visiteurs peuvent également choisir de remplir leur bouteille d'eau aux fontaines. Des bouteilles d'eau portant le logo de l'OIT sont en vente au kiosque (R2 Sud).

5.4. Toilettes

En raison des travaux de rénovation en cours, le nombre de toilettes dans la zone de conférence est temporairement réduit. Il y a également des toilettes pour les personnes en situation de handicap. Des toilettes supplémentaires sont situées à l'étage supérieur ou inférieur dans la zone de conférence. L'emplacement de toutes les toilettes est clairement indiqué (voir les plans dans la section 6).

Produits d'hygiène féminine

Des tampons et des serviettes hygiéniques sont disponibles gratuitement dans les toilettes situées à proximité des salles de réunion et sont indiquées par le symbole suivant sur les portes des toilettes désignées. D'autres articles sanitaires personnels peuvent être achetés au kiosque R2 Sud.



5.5. Salle d'allaitement

Le Service médical de l'OIT (MEDSERV) gère une salle d'allaitement située à l'extérieur de l'entrée du MEDSERV au niveau R3 nord. Les membres du personnel et les participants aux conférences et réunions qui souhaitent utiliser cette salle doivent d'abord s'inscrire auprès des infirmières en envoyant un courriel à infirmary@ilo.org ou en appelant le +41 22 799 71 33.

La clé de la salle doit être retirée au MEDSERV entre 8h30 et 16h00 du lundi au vendredi. En dehors de ces heures, la clef peut être retirée au centre de contrôle de sécurité (R3 Nord), qui est ouvert 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

5.6. Salles de repos, de prière et de méditation

Les installations suivantes sont à la disposition des délégués:

- une salle de repos située au R2 nord, près du photomaton (si vous ne vous sentez pas bien, prière d'éviter d'utiliser la salle de repos et de contacter MEDSERV pour obtenir de l'aide);
- une salle de prière située au R2 nord à côté de la salle de repos;
- une salle de méditation située au R1 nord à côté de l'entrée du Département de la communication et de l'information du public.

5.7. Accès à internet et cyberespaces

Les participants à la réunion peuvent accéder au réseau Wi-Fi **ILO-Public**.

Les cyberespaces se trouvent:

- en face de la salle A dans le bâtiment temporaire au niveau R1 nord;
- dans la zone Gobelins, à R2 Sud en face de la salle Jura.

5.8. Banque

Un distributeur automatique pour le retrait d'argent est disponible au niveau R2 Nord.

L'agence de la banque UBS est située à l'extérieur du bâtiment de l'OIT, dans le *Green Village* tout proche, au numéro 42 du chemin du Pommier.

5.9. Objets trouvés

Contactez le centre de contrôle (R3-14 Nord) en composant le 8014 ou le 8015 (ligne fixe interne) ou le +41 22 799 8015 (externe).

5.10. Bagages

Compte tenu des mesures de sécurité et de sûreté du BIT, il est interdit de laisser des bagages ou des colis sans surveillance.

Seuls les bagages à main ou les bagages de cabine d'une taille maximale de 55 x 35 x 25 cm sont autorisés dans les locaux de l'OIT. Tous les autres bagages doivent être stockés. Pour accéder à la consigne, vous devez vous adresser à un membre du centre de contrôle. Le dépôt de bagages dans cet espace s'effectuera sous la seule responsabilité du dépositaire.

6. Contacts utiles

- Accréditation et liens Zoom : mlcstc@ilo.org
- Demande de prise de parole : mlcstc@ilo.org
- Textes pour les interprètes: interpreterspeeches@ilo.org

Toutes les déclarations seront traitées de manière confidentielle et uniquement dans le but d'aider le travail des interprètes.

- Projets de résolutions: mlcamend@ilo.org
- Centre de contrôle de l'OIT: R3 Nord- Tél. 022 799 80 15 hqsecurityoperations@ilo.org
- Bibliothèque de l'OIT: Tél. +41 22 799 8682, library@ilo.org,
- Coordinateur de la sécurité et de la santé au travail: Tél. +41 22 799 64 32 oshcoordinator@ilo.org

- Service médical de l'OIT: +41 22 799 71 33 infirmary@ilo.org
- Hôpitaux universitaires de Genève (HUG): +41 22 372 96 17 - [Service des maladies infectieuses](#) - [Urgences](#)

7. Plans d'accès au bâtiment du siège et aux salles de réunion



Figure 2 vue aérienne du BIT avec les différents accès au bâtiment par type de transport

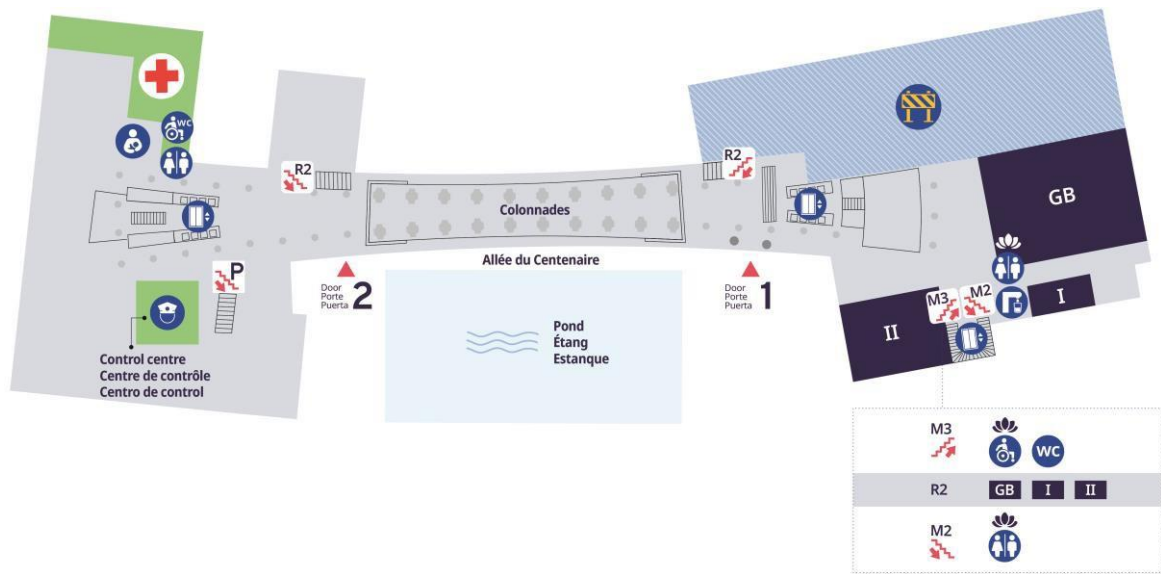


Figure 3 plan du R3



Figure 4 plan du R2

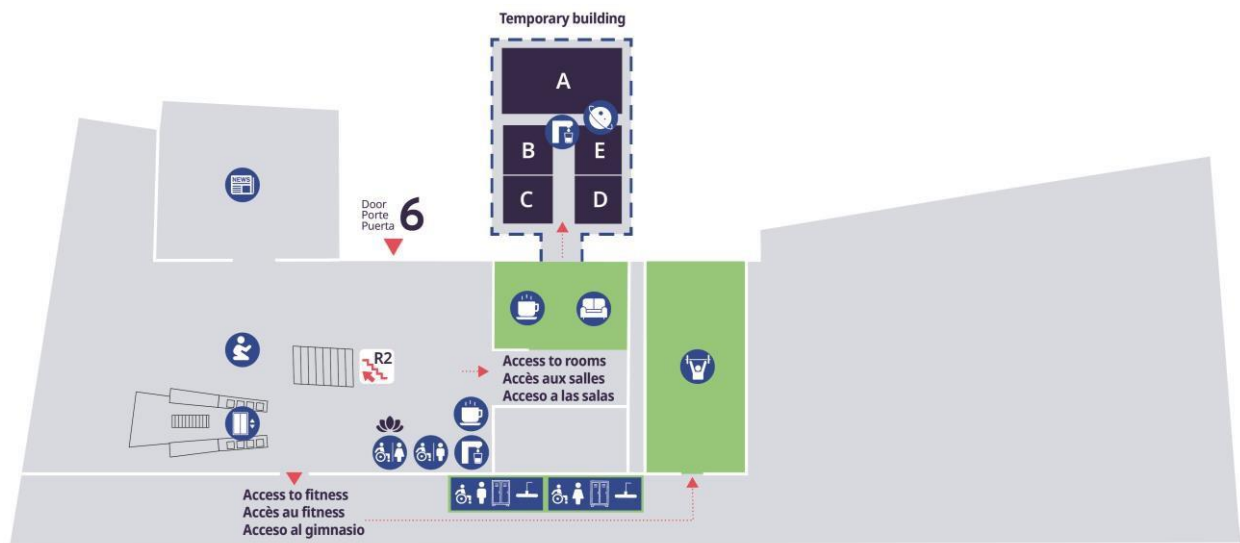


Figure 5 plan du R1

8. Participation à distance via Zoom



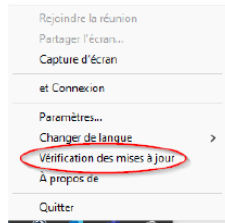
Organisation
internationale
du Travail

LES POINTS À RETENIR EN VUE D'UNE RÉUNION ZOOM RÉUSSIE

Afin d'optimiser l'interprétation, veuillez envoyer votre déclaration / discours à: interpreterspeeches@ilo.org

PROCESSUS DE CONNEXION

- S'assurer d'avoir une bonne connexion à internet, câblée si possible 
- Environnement de travail silencieux, désactivation des notifications sur tous les appareils
- S'assurer que Zoom est à jour



LA QUALITÉ AUDIO EST CAPITALE

Un casque filaire avec micro externe est nécessaire



Test audio

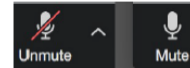
Un son de mauvaise qualité perturbe l'interprétation



Un bruit intense peut nuire à la santé de l'interprète



GÉRER LES FONCTIONNALITÉS DISPONIBLES



Mettez votre micro en sourdine lorsque vous ne parlez pas



L'interprétation vers d'autres langues n'est disponible que si l'audio est activé. Écoutez dans la langue dans laquelle vous parlez

RÉGLAGE DE LA CAMÉRA

Ajustez la hauteur des yeux à l'écran de votre appareil



POUR PLUS DE DÉTAILS : www.zoom.us